

Xior reçoit une importante décision fiscale ouvrant la voie au statut de SOCIMI en Espagne



Décision fiscale favorable pour la demande du statut de SOCIMI en Espagne

Xior Student Housing SA a le plaisir d'annoncer qu'elle a obtenu une décision favorable des autorités fiscales espagnoles déclarant que, en tant que SIR belge, elle est équivalente à une SOCIMI espagnole (c'est-à-dire un REIT espagnol).

Ceci lève le principal obstacle pour les filiales espagnoles de Xior à demander le statut de SOCIMI. Si ces demandes sont faites avant la fin du mois de septembre 2022 et si certaines modifications limitées sont apportées à la structure juridique de Xior en Espagne, ces filiales bénéficieront du statut de SOCIMI à partir du 1^{er} janvier 2022. Une SOCIMI bénéficie d'un régime fiscal favorable similaire aux autres régimes de REIT étrangers.

Dès que le statut de SOCIMI sera obtenu, le passage d'un régime fiscal normal à un régime fiscal favorable en Espagne augmentera à l'avenir le rendement du portefeuille espagnol actuel de Xior. Cela augmentera également le résultat EPRA par action. En outre, cela permettra de garantir des conditions de concurrence équitables avec les REIT espagnols locaux.

Christian Teunissen, CEO Xior Student Housing : « Cette décision marque une étape importante non seulement pour Xior, mais aussi pour l'ensemble du secteur REIT belge actif en Espagne. Il est susceptible d'attirer un volume supplémentaire significatif d'investissements étrangers dans le secteur immobilier espagnol, générant ainsi de nouveaux emplois et des recettes fiscales. Cela pourrait également favoriser l'expansion de notre portefeuille dans la péninsule ibérique. Xior tient à remercier Care Property Invest et Osborne & Clarke pour leur collaboration. »

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

Xior Student Housing SA
Frankrijklei 64-68
2000 Anvers, Belgique
www.xior.be

Christian Teunissen, CEO
Frederik Snaauwaert, CFO
info@xior.be
T +32 3 257 04 89

Xior Investor Relations
Sandra Aznar
Head of Investor Relations
ir@xior.be
T +32 3 257 04 89





À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing SA est la première SIR publique de droit belge, spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne et au Portugal. Dans ce segment immobilier, Xior Student Housing offre une variété d'immeubles, allant de chambres avec installations communes, chambres avec sanitaires privés, à des studios entièrement équipés. Xior Student Housing construit depuis 2007, en tant que propriétaire et exploitante, des logements de qualité et fiables pour des étudiants à la recherche d'un endroit où ils peuvent étudier et vivre dans des conditions idéales. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui.

Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. Les actions de Xior Student Housing sont cotées sur Euronext Bruxelles (XIOR) depuis le 11 décembre 2015. Le 31 mars 2022, Xior Student Housing présente un portefeuille immobilier d'une valeur approximative de 2,01 milliards EUR. Vous trouverez plus d'informations sur www.xior.be.

Xior Student Housing SA, SIR publique de droit belge (BE-REIT)
Frankrijklei 64-68, 2000 Anvers, Belgique
BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)

Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse contient des informations, prévisions, opinions et estimations prospectives faites par Xior, relatives aux performances futures attendues de Xior et du marché dans lequel elle opère (« déclarations prospectives »). Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques inhérents, incertitudes et hypothèses, tant générales que spécifiques, qui semblaient fondées au moment où elles ont été établies, qui pourront finalement se révéler exactes ou non, et le risque existe que les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Certains événements sont difficilement prévisibles et peuvent dépendre de facteurs sur lesquels Xior n'a aucune influence. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse qui portent sur des tendances ou activités passées ne peuvent pas être considérées comme gage que ces tendances ou activités perdureront à l'avenir. Ni Xior, ni ses représentants, fonctionnaires ou conseillers, ne garantissent que les paramètres sur lesquels les déclarations prospectives sont basées sont exempts d'erreurs, et aucun d'eux ne peut suggérer, garantir ou prédire que les résultats annoncés dans de telles déclarations prospectives se réaliseront effectivement. Les bénéfices réels, la situation financière, les performances ou les résultats de Xior peuvent dès lors sensiblement s'écarter des informations avancées dans ou sous-entendues par ces déclarations prospectives. Xior refuse expressément toute obligation ou garantie de mettre à jour ou revoir les déclarations prospectives, sauf si la loi l'impose. Le présent document a été rédigé en néerlandais et a été traduit en anglais et en français. En cas de divergence entre les différentes versions de ce document, la version néerlandaise prévaudra.